

CONSEIL MUNICIPAL DE SOULANGIS
SÉANCE DU 2 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 2 Juin, le Conseil Municipal de Soulangis dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30 minutes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 09
Excusés : 01
Absents : 02
Pouvoirs : 00

Date de convocation : 23 Mai 2022.

Présents : Mr de PAUL de BARCHIFONTAINE Camille. Mr SALMON François, Mme MAJKA Christelle, Mme LEBOEUF Christine, Mr GAUTRON Denis, Mr LEMONNIER Thierry, Mr MASSAN David, Mme VALLENET Émeline.

Excusés : Mr EISENSCHMIDT Florent.

Absents : Mr SCHUMACHER Jean-Xavier et Mme RAVENET Célia.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr LEMONNIER Thierry.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 07/04/2022.
- Avis et observations sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).
- Décision budgétaire modificative.
- Subventions accordées aux associations pour l'année 2022.
- Fonds de solidarité logement (FSL).
- **Commission vie locale** :
 - Organisation du 14 juillet 2022.
 - Point sur les illuminations de Noël.
- **Commission communication** :
 - Bulletin municipal.
 - Point d'avancement sur les travaux d'aménagement du Centre Bourg.
 - Territoire numérique éducatif du Cher – appel à projets.
 - Informations diverses.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 07/04/2022, est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°15-2022 : AVIS ET OBSERVATIONS SUR LE PLUI.

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-14, L.103-6 et R.153-3 ;

Vu la délibération n° 310518-70 du conseil communautaire, en date du 31 mai 2018 ayant fixé les modalités de collaboration entre l'EPCI et ses communes membres ;

Vu la délibération n° 310518-71 du conseil communautaire, en date du 31 mai 2018 ayant prescrit l'élaboration du PLUi sur l'intégralité du territoire communautaire, fixé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'est tenu en conseil communautaire le 20 mai 2021 ;

Vu le débat intervenu dans le conseil municipal de la commune de Soulangis le 02/06/2022 ;

Vu le bilan de la concertation publique qui s'est déroulée tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi,

Vu le projet de PLUi et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit, le règlement graphique et les annexes ;

Considérant le dossier de PLUi de la CdC Terres du Haut Berry, arrêté par le Conseil Communautaire en date du 31 mars 2022, qui a été transmis et qui est disponible sur le site de la CdC THB,

Après avoir pris connaissance et analysé le projet de PLUi arrêté de la CdC Terres du Haut Berry, et au regard des discussions en séance :

Conformément à l'article à l'article L153-15 du code de l'urbanisme, le Conseil municipal à la possibilité d'émettre un avis, d'émettre d'éventuelles contributions ou remarques sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement du PLUi qui la concernent directement;

Le conseil municipal émet les observations et remarques suivantes sur le projet de PLUi de la CdC Terres du Haut Berry, arrêté en conseil communautaire le 31 mars 2022 :

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur le projet de PLUi de la CdC Terres du Haut Berry arrêté par le conseil communautaire en date du 31 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, émet un avis favorable, sous réserve de prendre en compte l'ensemble des remarques, détaillées précédemment, de la commune, au projet de PLUi de la CdC Terres du Haut Berry arrêté en conseil de communautaire le 31 mars 2022.

Délibération n°16-2022 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE.

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg, Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux les trois prêts bancaires votés en séance du 7 avril dernier.

Deux prêts n'ayant pas été inscrits au budget 2022, il est nécessaire d'effectuer une décision budgétaire modificative comme suit, afin d'inscrire ces dépenses dans l'état de la dette :

Recette :

1641 : 290 000 €

Dépense :

2313 : 290 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, cette décision budgétaire modificative.

Délibération n°17-2022 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022.

Madame Christine LEBOEUF donne lecture des demandes de subventions faites par les associations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident du montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2022 comme suit :

Associations	Subventions 2022
ALPE - RPI	200 €
ADMR – Les Aix	400 €
Les Amis de la Bibliothèque	75 €
ASSAD – Les Aix	100 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers – Les Aix	100 €
Coopérative scolaire	50 €
Facilavie	100 €
Théâtre Bambino	100 €

Délibération n°18-2022 : PARTICIPATION FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT - ANNEE 2022.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de refaire une convention avec le Conseil Départemental concernant la participation au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe depuis le transfert de compétences consécutif à la loi de décentralisation de 2004, les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone, en direction des personnes défavorisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 300 € pour les aides au logement.

- Commission vie locale :

- Organisation du 14 Juillet 2022 :

Madame Emeline Vallenet et les membres de la commission vie locale proposent au Conseil Municipal d'organiser la fête du 14 juillet 2022 comme celle de l'année précédente, soit un barbecue le midi. Les tarifs resteront inchangés (gratuit pour les personnes de la commune et les personnes ayant plus de 12 ans qui n'habitent pas la commune : 10 €).

Deux inaugurations auront lieu le même jour à 11h30 :

- Inauguration du parcours de santé
- Inauguration du verger

- Illuminations de Noël :

La commission vie locale propose aux Conseil Municipal un devis de 770.35 € TTC, de l'entreprise LUMIFETE, pour l'achat de décorations lumineuses de Noël afin de décorer, dans un premier temps, la devanture de l'école élémentaire. L'année prochaine, les travaux du centre bourg terminés, d'autres décorations pourront être achetées. Les boules de Noël confectionnées chez Monsieur Massan par des Conseillers, seront installées vers l'église.

- Commission communication :

- Bulletin municipal :

Madame Christelle Majka fait un point sur le futur bulletin municipal. Un nouveau prestataire, Monsieur Matthieu DERET, zone libre, situé à La Borne, se chargera de la création du bulletin de cette année. Les articles devront être envoyés corrigés avant le 15 octobre 2022. De ce fait, les demandes d'articles aux associations devront être faites bien en amont.

- Point avancement travaux aménagement du centre bourg :

Monsieur François Salmon fait un point sur l'avancement des travaux d'aménagement du centre bourg, suite aux différentes réunions hebdomadaires avec des différents acteurs du projet.

Pour le moment les travaux concernent exclusivement les enfouissements (électricité, télécoms, fibre).

Dans 15 jours, une réunion hebdomadaire aura lieu avec le paysagiste et les plantations auront lieu en octobre prochain.

Plusieurs décisions devront être prises prochainement :

- Le choix et l'installation d'un décanteur/déshuileur
- Le déplacement d'un poteau aérien en fin de ligne, rue de la Gatine

Une réunion a aussi eu lieu avec l'entreprise Marcel TP afin de discuter de l'augmentation du coût des matériaux.

Monsieur le Maire indique qu'il a pu se rapprocher du PETR afin d'obtenir un complément de subvention de la part de la Région, 7 000 € seront alors ajoutés à l'enveloppe de 63 000 € accordée en début de projet.

- Territoire numérique éducatif du Cher – Appel à projet :

Madame Christine Leboeuf fait un point sur ses recherches concernant cet appel à projet. Pour le moment aucun projet ne concerne l'école de Soulangis. Mesdames Christelle Majka et Emeline Vallenet, se pencheront sur les différents projets proposés et se rapprocheront des maitresses afin de connaître leurs besoins en matière de numérique.

✚ Informations diverses :

- Faucheuse d'accotement : Cette dernière a été achetée d'occasion à une autre collectivité, des pièces ont été changées depuis. Le gain de temps et d'énergie est significatif.
- Changement des ordinateurs de la Mairie et du SMIRNE : Monsieur le Maire indique qu'il a fait appel à un autre prestataire informatique, l'entreprise ACTIPRINT, qui rachète les deux ans restants du contrat avec Informatique Diffusion, ancien prestataire. Les ordinateurs seront changés mi-juin pour le même prix que l'ancien prestataire. Les anciens ordinateurs de la Mairie et du SMIRNE auront leurs disques durs changés et seront mis à disposition à l'accueil de la Mairie et à la bibliothèque.
- Cinéma : Les bénévoles actuels souhaitent arrêter l'organisation du cinéma rural. De ce fait, Monsieur Jean-Charles Touzet a contacté une association de Parassy pour reprendre le relais afin que le cinéma rural puisse perdurer. Par ailleurs, un « appel aux bénévoles » sera effectué par l'intermédiaire de documentation déposée dans la boîte aux lettres des administrés.
- CCAS : Suite à la dernière réunion du CCAS certains membres souhaitaient organiser une collecte afin de soutenir les Ukrainiens. Madame Christelle Majka doit se rapprocher de Madame Sandra Chauvel pour faire le point sur les différentes informations qu'elle a pu obtenir.
- Elections : Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, les créneaux souhaités, concernant la tenue des bureaux de vote des élections législatives des dimanches 12 et 19 juin 2022. Un mail avec les tableaux complétés sera envoyé au Conseil Municipal.
- Contrat Local Accompagnement à la Scolarité (CLAS) : Une réunion sera prévue avec la Communauté de Communes le 9 juin 2022 en Mairie de Soulangis avec Monsieur le Maire ainsi que Madame Christine Leboeuf et les enseignantes.

- Concours communal des maisons fleuries de Menetou-Salon : Le 18 juin prochain la commune de Menetou-Salon organise son concours communal des maisons fleuries, cette dernière souhaiterait des bénévoles pour la composition du jury. Monsieur Thierry Lemonnier sera présent.
- Fête de la paille par TRACTO PASSION : Samedi 27 août prochain à Soulangis dans le parc derrière le cimetière. Monsieur le Maire autorise cette manifestation.
- Un point est effectué par Monsieur Thierry Lemonnier concernant la vérification des extincteurs qui a eu lieu récemment ainsi que les différentes vérifications qui doivent être effectuées durant l'année.
- Bruits du voisinage : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été interpellé à plusieurs reprises ces derniers temps concernant deux types de bruit :
 - Les canons effaroucheurs, qui permettent de faire fuir les oiseaux. Par arrêté préfectoral, ces canons ne peuvent pas être utilisés la nuit. Monsieur le Maire rappelle les règles et les horaires d'utilisation de ce dispositif : la semaine de 7h-20h, le samedi de 8h-19h, interdits le dimanche et nuit.
 - Engins motorisés bruyants, arrêté préfectoral de 2011 n°2011-1-1573, pour les particuliers : 8h30 à 12h00 – 14h30 à 19h30 la semaine, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, dimanche de 10h00 à 12h00.
- Pièges à chenille : Retour très favorable de Madame Emeline Vallenet qui n'a plus aucune chenille depuis la pose de ces pièges. Idem pour le stade de foot.
- Equipe féminine de football de Soulangis : Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que pour la première année de l'équipe féminine de football, elles ont gagné le championnat et ont été en finale de la coupe du Cher. Rappel : invitation 40 ans du club de football, le 18 juin prochain.

Aucun autre sujet n'étant abordé il est mis fin à la séance.

Le Maire

Les Conseillers